



Délégation de Toulouse

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

9ème programme

2007 - 2012

Les axes stratégiques du programme

Le cadre

- La politique communautaire pour l'eau :
 - DCE (Directive Cadre sur l'Eau) => BON ETAT 2015
 - Directives sectorielles : Assainissement (ERU), AEP et baignade, Natura 2000, nitrates (zones vulnérables)
- Les priorités nationales de la politique de l'eau
- Le plan de gestion de la rareté de l'eau
- Le plan Garonne
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- La nouvelle LEMA

Les axes stratégiques du programme

1 Réduire encore la pollution :

- traiter toutes les eaux usées domestiques, industrielles et artisanales
- maîtriser les pollutions diffuses de toutes origines

2 Augmenter la sécurité de l'approvisionnement en eau potable par la protection des captages et des ressources stratégiques

3 Economiser l'eau, en faire bon usage et réduire toutes les pertes

Les axes stratégiques du programme

4 Préserver l'avenir, par une gestion collective, durable et solidaire de l'eau et la création de réserves supplémentaires (PGE)

5 Sauvegarder les équilibres écologiques et la biodiversité des rivières, des lacs, des zones humides et du littoral

6 Prévenir les inondations, par l'entretien des cours d'eau et la restauration des zones d'expansion des crues

7 GOUVERNANCE : Informer, se concerter, partager la connaissance, pour agir ensemble

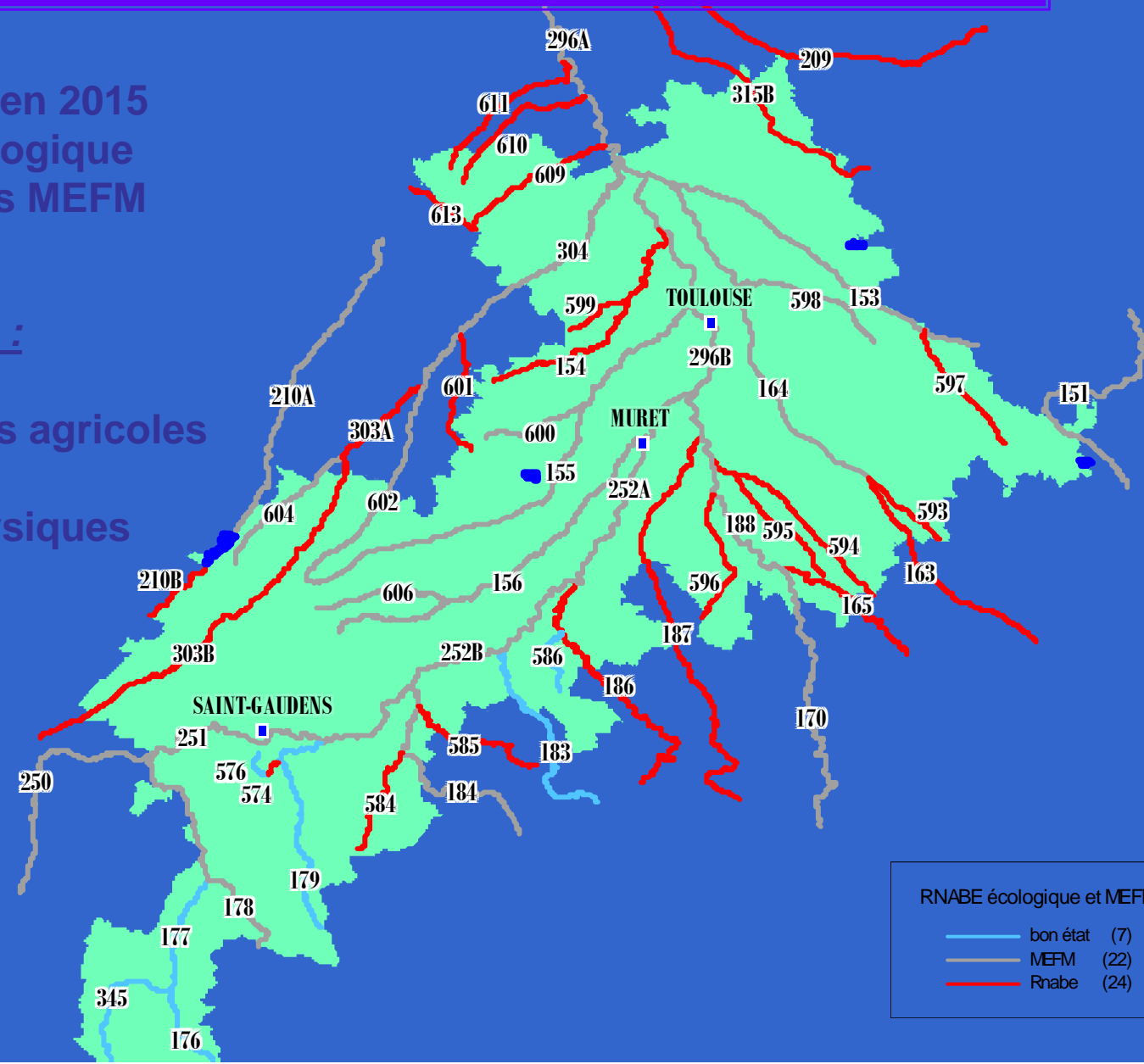
Département de la Haute-Garonne

Risque de non atteinte du bon état écologique et MEFM

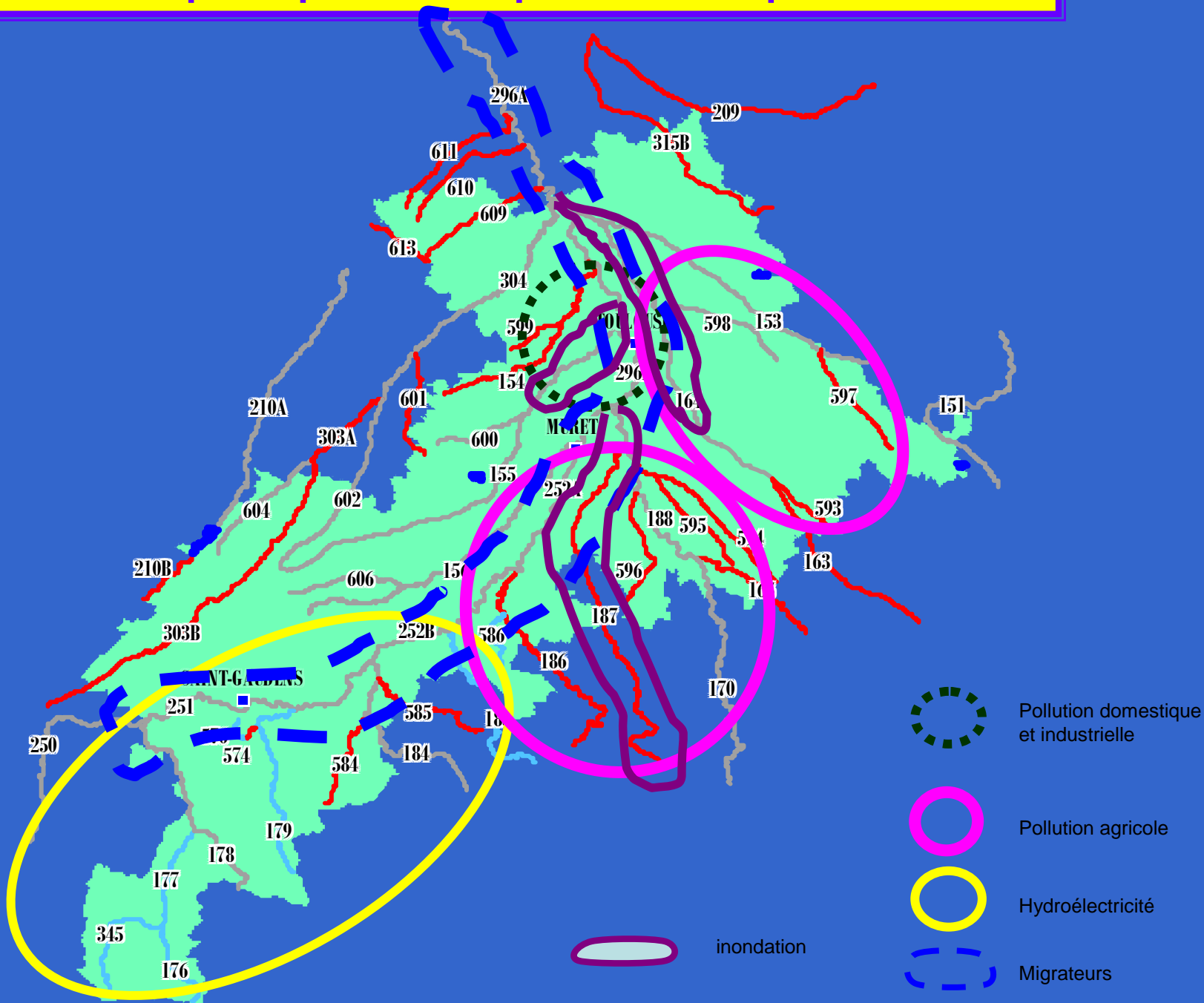
- * 13 % en Bon Etat en 2015
- * 45 % RNABE écologique
- * 42 % provisionnés MEFM

Principales causes :

- pollutions diffuses agricoles
- étiages sévères
- perturbations physiques

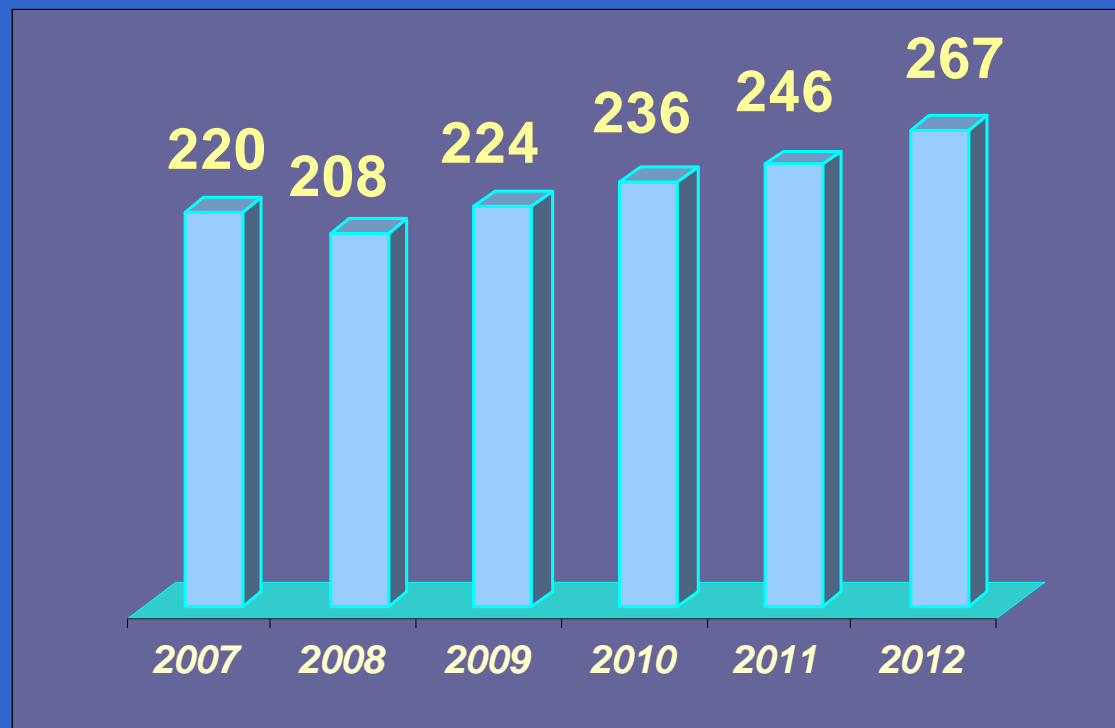


Principales problématiques sur le département



Davantage de moyens : 1 400 M€

+ 22 % par rapport au 8^{ème} programme (233 M€/an au lieu de 191 M€/an)

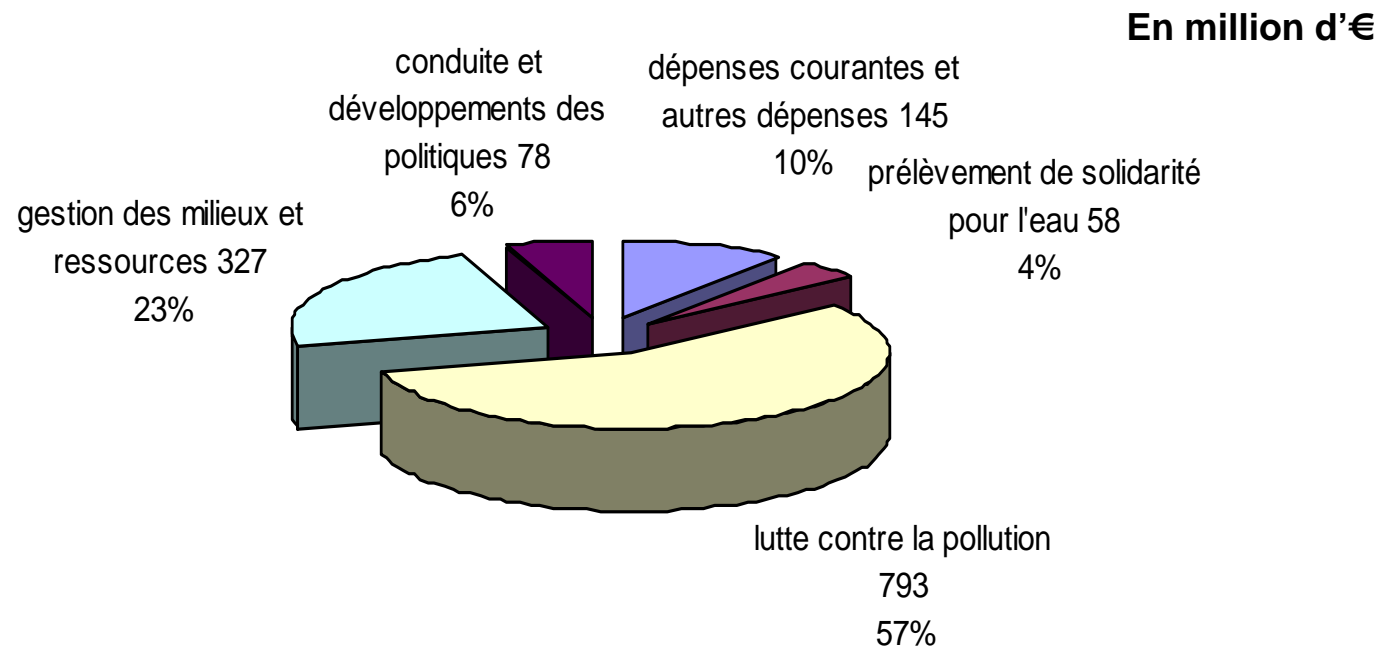


Davantage de moyens : 1 400 M€

NOTAMMENT...

- Pour les directives sectorielles : Assainissement (ERU), eaux potable et de baignade, habitats (Natura 2000)
- Pour la lutte contre les pollutions diffuses
- Pour la protection des milieux et les espaces naturels aquatiques
 - ⇒ *Programme de Mesures (PDM) accompagnant la DCE et le SDAGE*
- Pour la Solidarité Urbain Rural (SUR) :
160 M€ pour 6 ans (1 000 M€ France entière)
soit 27 M€/an contre 11 M€/an au 8ème programme

Davantage de moyens : 1 400 M€

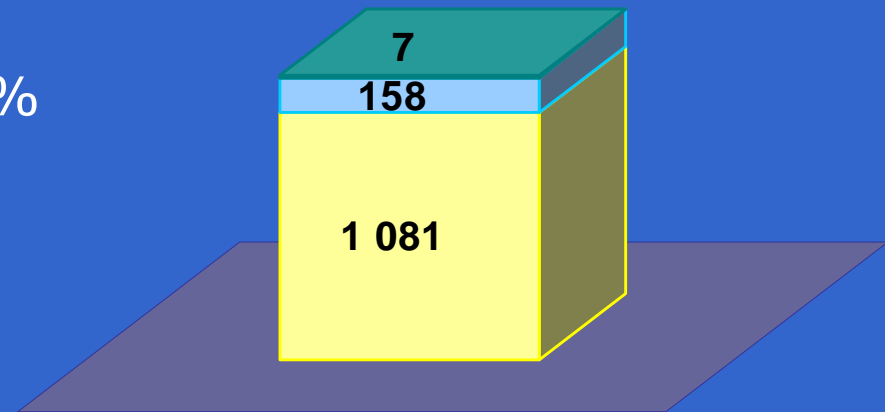


Les orientations financières

➡ Les recettes : 1245 M€

Redevances : 86%

Remboursement avances : 13%



- Autres recettes
- Remboursement avances et prêts
- Redevances

Actualisation des redevances :

- hausse cumulée des taux de 18% sur le programme
- pour 2007 : + 2 %

Les résultats attendus (1) :

Assainissement

- 100 % des opérations ERU 98/00 programmées fin 2007
- 100 % des opérations ERU 2005 programmées fin 2009

Eau potable

- 100 % des protections de captages programmées fin 09

Sécheresse

- Les DOE respectés 8 années/10 à terme
- Les ouvrages de soutien d'étiage programmés

État des eaux

- des campagnes de mesures DCE conformes dès 2007

Les résultats attendus (2)

Dans l'attente du Programme de Mesures,
pour soutenir les maîtres d'ouvrages sur des opérations nouvelles,
des objectifs sont exprimés en moyens engagés...

Pollution par les phytosanitaires :

- 3 fois plus de moyens en 2012, des actions générales, des actions de bassins versants prioritaires (150 000 ha)

Préservation des milieux aquatiques :

- 2 fois plus de moyens en 2012, plus de 20 000 km de rivières et plus de 10 000 ha de zones humides aidés

Les principales nouveautés

- Sélectivité, donc affichage des objectifs
- Relèvement des niveaux d'aides (ERU, AEP, études,...)
- Couplage avec échéances ou dispositifs réglementaires (ERU, PRSE, PDRH,...)
- Priorités territoriales : cf Programme de Mesures
- Contractualisation : partager d'abord les objectifs



Délégation de Toulouse

Le 9^{ème} Programme d'Intervention de l'Agence de l'Eau 2007 - 2012

Assainissement
et *Eau potable*

Les objectifs du 9^o programme

- Engagement de tous les travaux de mise en conformité ERU,
- Renforcement de la Solidarité Urbain – Rural,
- Respect des échéances fixées par le P. N. S. E.,
- Améliorer les performances techniques des ouvrages,
- Lutter contre la pollution toxique diffuse (ménages, PME).

L'assainissement des collectivités (critères d'éligibilité)

- Prix minimum du service assainissement 0,50 €/m³
- Zonage soumis à enquête publique
- Travaux fondés sur un diagnostic préalable
- Extension du réseau de collecte compatible avec capacité STEP
- Respect de la charte nationale « qualité » (réseau de collecte)

L'assainissement des collectivités (aides)

- Etudes : 50 % en subvention
- Maintien du taux de base à 25% en subvention (investissement)
- Des prêts à taux zéro pour l'extension de la collecte:
 - $S = 20\% + \text{Prêt à } 0\% = 20\%$
- Complément d'aide SUR en subvention (selon protocole départemental)
 - 35 % au plus pour les travaux de mise en conformité ERU 2005 (1)
 - 25 % au plus pour les autres travaux
- Poursuite de la politique « Assainissement Non Collectif »

(1) Avis MISE

L'alimentation en eau potable (critères d'éligibilité)

- Prix minimum du service AEP : 0,50 €/m³
 - Travaux cohérents avec Schéma Directeur Départemental (ou schéma local)
 - Protection du captage
 - Compteur général
 - Rendement du réseau de distribution > 70 % en gain de 20 % pour les travaux visant les augmentations de protection
- * Attention : les travaux de réhabilitation du réseau de desserte ne sont pas éligibles aux aides du programme classique de l'Agence.



L'alimentation en eau potable (aides)

- Augmentation du taux de base à 30% en subvention
- 50 % subvention pour les études
- Des taux renforcés :
 - Protection des captages :
S = 50% jusqu'au 31/12/10
+ 20% si opérateur unique et MO déléguée
 - Traitement de l'eau :
S = 50% pour bactérie, pesticides, Arsenic jusqu'au 31/12/10
+ 20% si opération « bassin versant »
- Complément d'aide SUR en subvention (selon protocole départemental), y compris pour domaines non visés par programme classique Agence.

L'amélioration des performances

Le renforcement de la politique du 8^o programme :

L'expertise :

- Appui des SATESE, SATEP, SPANC et missions « BOUES »

Aide à la bonne gestion :

- la gestion des boues d'épuration,
- La gestion des réseaux de collecte,
- La gestion des unités de distribution d'eau potable (communes < 200 habitants)

La lutte contre la pollution toxique diffuse

Le renforcement de la politique du 8^o programme :

- Équipement des déchetteries :
 - S = 25% pour accueil des DMS
 - S = 40% si accueil des DTQD (artisans, PME)
- Animation des opérations collectives dans un cadre départemental
- Aide à la collecte, transit et élimination
 - 50% (collecte, transit, élimination) : DTQD
 - 25% (collecte, transit, élimination) : DMS
Si accueil des DTQD.



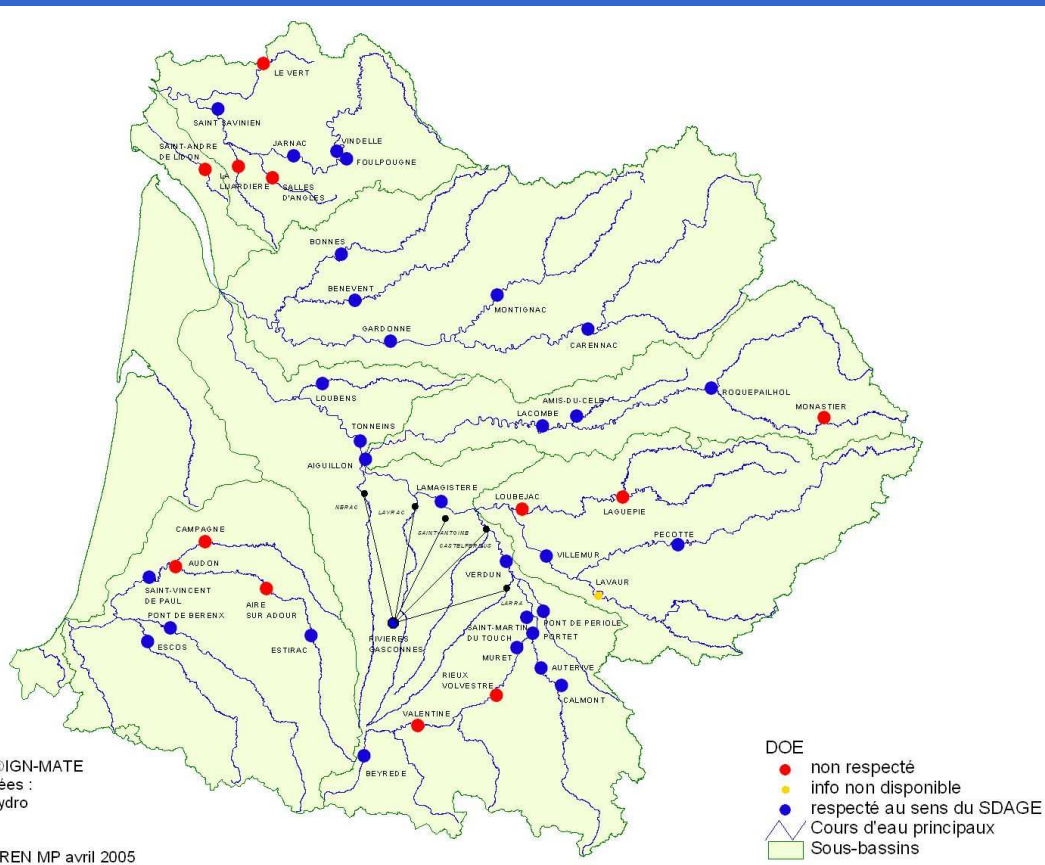
Délégation Toulouse

Le 9^{ème} Programme d'Intervention de l'Agence de l'Eau 2007 - 2012

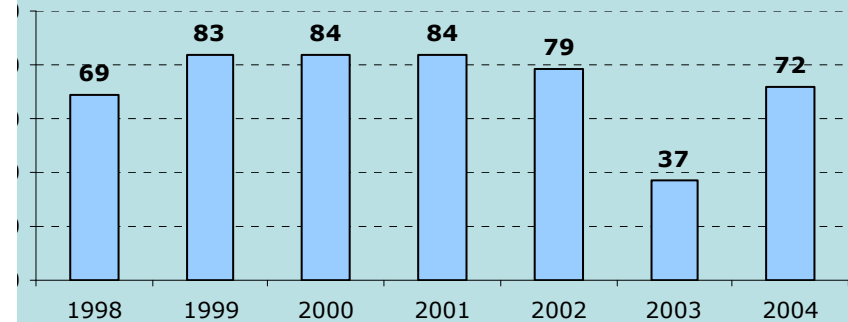
Gestion quantitative des débits d'étiages

Objectif: reconstituer les DOE sur les rivières les plus déficitaires

Le Débit Objectif d'Etiage (DOE) concilie les différents usages et la préservation du milieu aquatique, 8 années sur 10



% des points où le DOE est respecté



Comment rétablir les DOE?

- Un déséquilibre structurel ressources/besoins estimé dans les PGE-SAGE à 235 Mm³
- A résorber par:
 1. Maîtrise des prélèvements (PGE-SAGE)
 2. Économies d'eau – Utilisation Rationnelle Eau
 3. Retenues de substitution
 4. Déstockage/ ouvrages existants
 5. Ouvrages de réalimentation

1. Maîtrise des prélèvements (PGE-SAGE)

- Aide à l'élaboration et à l'animation des Plans de Gestion des étiages ou des SAGE
 - Etudes, suivi, animation
 - Taux 50%

2. Utilisation Rationnelle de l'eau

- **Conseil aux pratiques d'irrigation** (taux 25%)
- **Equipements économes en eau** (25%)



- **Programmes de Gestion collective de l'eau:** (50%)
 - Approche contractuelle et locale sur BV prioritaires
 - Gestion collective des prélèvements
 - Diagnostic de réseau, fontainier
 - Comité pilotage local et contribution quantifiable au PGE

3. Retenues de substitution

- Objectif de sécurisation d'un usage
- Stockage hivernal
- Suppression des prélèvements anciens dans la rivière pendant la période d'étiage
- Pas de réalimentation du cours d'eau
- Taux 25% si PGE

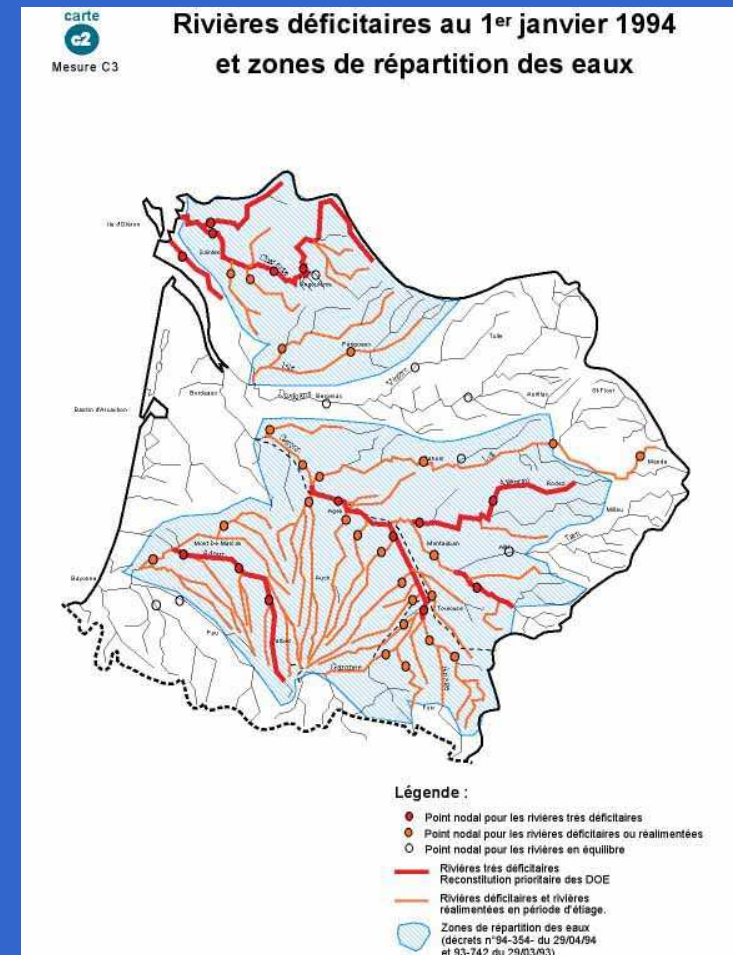


4. Déstockage à partir d'ouvrages existants

- Accords de déstockage pour réalimentation de la rivière pendant l'étiage
 - 25%
 - 50% si accord pluri-annuel et PGE

5. Création de nouvelles capacités de réalimentation

- Objectif de maintien du DOE
- Stockage hivernal
- Compensation des prélèvements dans la rivière pendant la période d'étiage
- ET Réalimentation du cours d'eau si déficit climatique
- Taux 25% à 50 % selon l'importance de l'ouvrage, si PGE
- Aide à la bonne gestion





Délégation Toulouse

Le 9^{ème} Programme d'Intervention de l'Agence de l'Eau 2007 - 2012

Gestion des Milieux Aquatiques

Cours d'eau
Zones humides
Biodiversité

1. Cours d'eau, le constat

- Une gestion de plus en plus organisée :
162 maîtres d'ouvrages collectifs;
16 000 km de berges gérés
- Assistance technique et conseil: 14 CATER
- Mais...seulement 15% des Masses d'eau en Bon Etat : cours d'eau artificialisés, asséchés, cloisonnés
- Réduction de la capacité d'auto-épuration,
- Coût/efficacité croissant des aménagements

1. Cours d'eau

- Maintenir l'acquis (entretien ripisylve,..)
- Objectifs plus ambitieux/hydromorphologie
 - *Décloisonner*: restaurer une continuité écologique, espace de mobilité, intervenir en lit majeur
 - *Renaturer*
 - *Cibler* les interventions en fonction *d'objectifs*
 - Inondations: se limiter aux champs *naturels* d'expansion de crue
 - Travaux, études : 50%
 - Equipements et changements de modes de gestion des ouvrages : 25%
 - Bonus projets innovants

1. Cours d'eau

- Promouvoir de nouveaux maîtres d'ouvrages structurés
- Les aider à définir des programmes de gestion pluriannuels
- Les convaincre d'adopter de nouveaux objectifs
- Assistance technique:
 - Animation territoriale (montage de programme pluri-annuel, émergence de MO)
 - Conseil technique aux gestionnaires
 - Aide 50%
 - Voire plus si projet innovant

2. Zones humides : le constat

- 7200 ha gérés avec l'aide de l'AEAG
- Un savoir-faire : 9 cellules d'assistance technique (conseil aux gestionnaires)
- Mais...une régression alarmante : -30% de surfaces en 10 ans (drainage, intensification, remblaiement, déprise, ..)
- Réduction de capacité :
 - régulation hydrologique (étiage, inondations,..),
 - Épuratoire
 - Accueil de bio-diversité

2. Zones humides

- Enrayer la disparition des ZH: renforcer les moyens de protection et de gestion
 - Gestion, études 50%
 - Mesures agri-environnement si programme de gestion
 - Inventaire, maîtrise foncière 80%
 - Bonus projets innovants

2. Zones humides

- Promouvoir de nouveaux maîtres d'ouvrages structurés
- Les aider à définir des programmes de gestion pluriannuels
- Assistance technique:
 - animation territoriale (montage de programme pluri-annuel, émergence de MO)
 - Conseil technique aux gestionnaires
 - Aide 50%
 - Voire plus si projet innovant

3. Biodiversité

- Habitats piscicoles dégradés et cloisonnés (ouvrages)
- Programmes de restauration des grands migrateurs: connaissance accumulée mais fragilité financière

3. Biodiversité

- Favoriser la continuité écologique
- Gérer les habitats et les espèces aquatiques (migrateurs)
 - Travaux, études, animation, conseil 50%
- Equipements d'ouvrages (franchissement) sur axes bleus 25%



Délégation Toulouse

Le 9^{ème} Programme d'Intervention de l'Agence de l'Eau 2007 - 2012

Lutte contre les pollutions d'origine
agricole

Sources multiples, transferts complexes

- Activités agricoles et non agricoles...

Nitrates
Phosphore
Phytosanitaires
Matières en suspension
Micro-organismes pathogènes

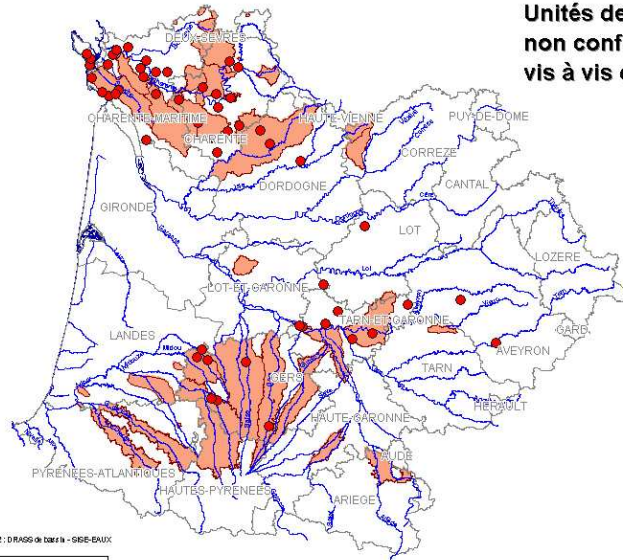
Fertilisation
Gestion de la matière organique
Traitements phytosanitaires
Gestion des terres / érosion
Aménagement de l'espace

- Multiples sources:
- 150 000 agriculteurs
- dont 80 000 éleveurs
- 5,3 millions d'ha SAU

Des altérations de qualité d'eau

- Risque de non atteinte du Bon Etat en 2015 (DCE)
- Eau potable : une limite aux solutions curatives
 - Aujourd'hui des pesticides sont détectés dans les eaux brutes de
 - 55 % des captages en eau souterraines
 - 40 % des captages en eau superficielle
 - Au-delà de 2 µg/l de pesticide, la potabilisation n'est plus possible
 - Dans certaines zones particulièrement concernées, l'action **préventive** au niveau du Bassin d'alimentation s'impose, face au coût à venir de l'interconnexion

Unités de distribution non conforme (UDNC) vis à vis de l'altération pesticides



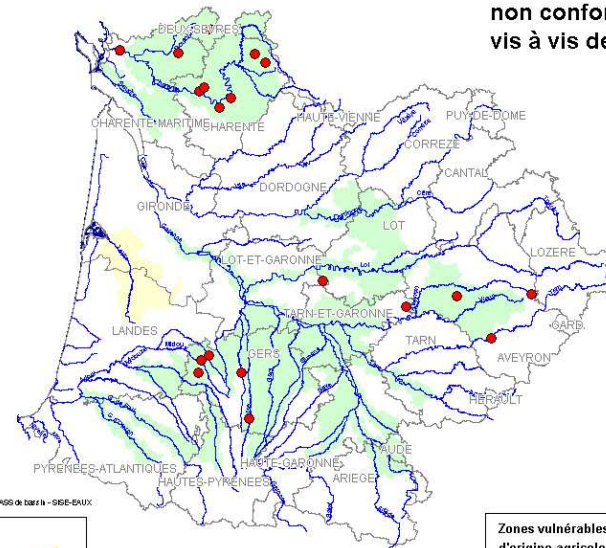
Données au 30/06/2012 : DRASS de la Garonne - SISE-BAUX



Zones d'Action Prioritaire les pollutions phytosanitaires



Unités de distribution non conforme (UDNC) vis à vis de l'altération nitrates



Données au 30/06/2012 : DRASS de la Garonne - SISE-BAUX



Zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole

- Teneurs excessives en nitrates
- Risques d'eutrophisation du Bassin d'Arcachon

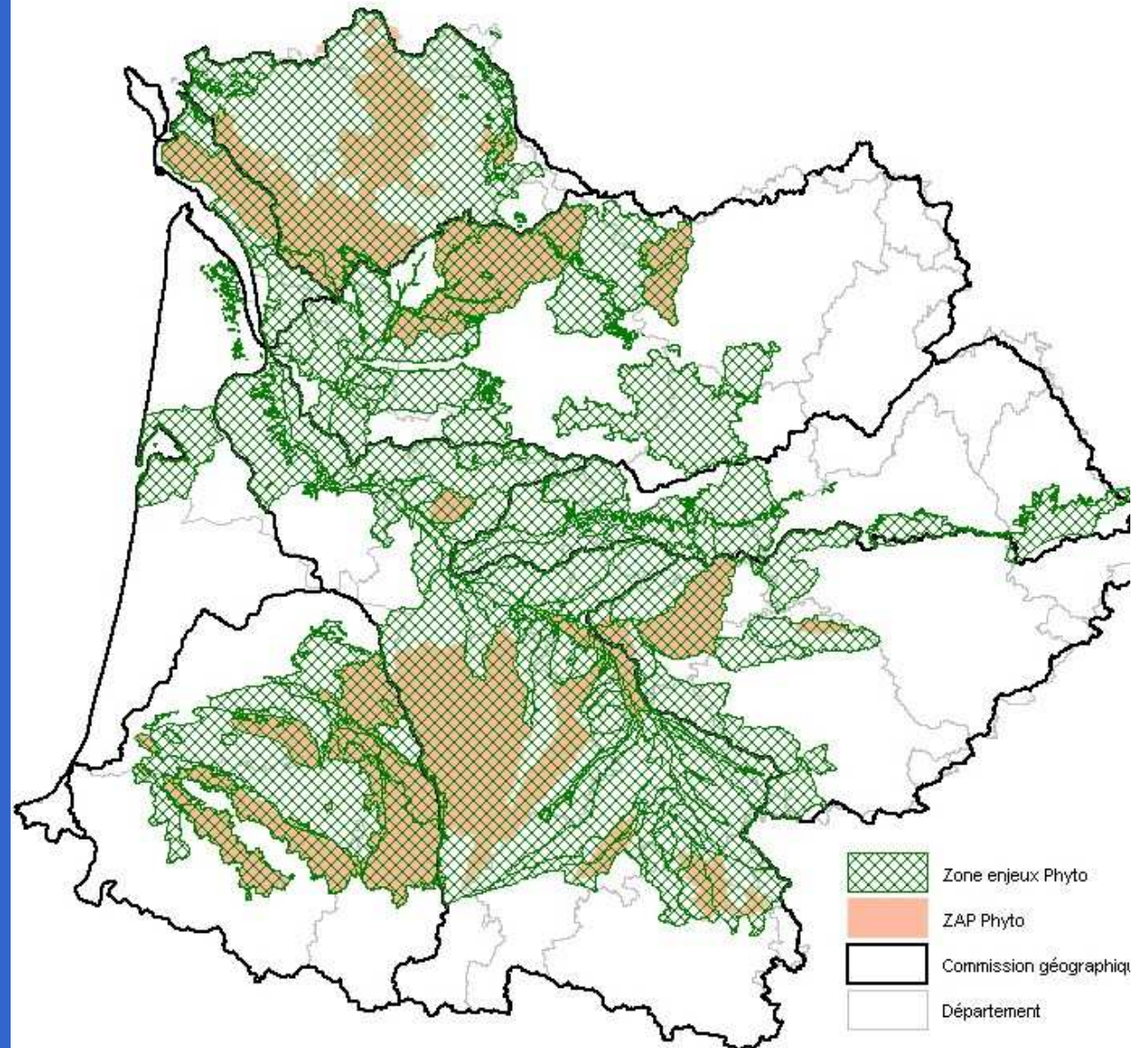
Nouveautés du 9^{ème} Programme

- Des aides directes aux agriculteurs dans des territoires ciblés pour :
 - Réduire les pollutions à la source
 - Equiper de matériels-systèmes performants
 - Limiter les transferts de polluants dans les BV
 - *Aides : MAE, investissements « euro-compatibles » (PDRH)*
- Stimuler des partenariats locaux (animation territoriale)
- Analyse du coût-efficacité des actions (suivi-évaluation qualité de l'eau)

Aides financières

TERRITOIRE	ACTION	TAUX EN SUBVENTION
Ensemble du bassin	Animation	25%
	Sensibilisation	
	Communitation	
Zones à enjeux (SDAGE - PDM)	Amélioration des équipements agricoles (PVE)	40 % y compris cofinancement FEADER et ETAT
	Poursuite PMPOA	Etude : 100 % (50 Etat / 50 Agence) Travaux 60 % (30 Etat / 30 Agence)
Plan actions territoriaux : objectif reconquête ou préservation qualité de l'eau avec priorité AEP	Animation	80 % (sur 2 ans) puis 50%
	Equipements agricoles (PVE)	40%
	Amélioration pratiques agricoles	MAE conformes PDRH
	Autres opérations	50%

Zones enjeux phyto



Zones enjeux N

